

## Singapour

### **ARTICLE 10 : FORMALITÉS SE RAPPORTANT À L'IMPORTATION, À L'EXPORTATION ET AU TRANSIT**

#### **SIMPLIFICATION DE LA GESTION DES DOCUMENTS COMMERCIAUX : L'APPROCHE DE SINGAPOUR**

L'idée du guichet national unique de Singapour a germé lors de discussions sur la croissance économique, dans les années 1980. Au terme de réunions et de discussions approfondies entre les organismes gouvernementaux, les entreprises, les organisations et les associations industrielles, toutes les parties prenantes sont convenues que la simplification de la gestion de la charge des documents commerciaux permettrait de réaliser des économies substantielles.

Le projet TradeNet<sup>®</sup> a été dévoilé en décembre 1986, l'objectif étant d'assurer la mise en ligne du système dans les deux ans. L'instauration de TradeNet<sup>®</sup> a constitué un défi technique. Pour que la mise en service du guichet unique se fasse dans les temps, l'équipe TradeNet<sup>®</sup> s'est concentrée sur la simplification des données requises par les modules de traitement des échanges et des transactions du système. D'autres fonctions permettant de gérer des procédures plus complexes devaient être introduites progressivement.

Singapour a lancé le premier guichet unique national, TradeNet<sup>®</sup>, le 1<sup>er</sup> janvier 1989. En décembre 1989, TradeNet<sup>®</sup> traitait déjà près de 45 % des documents commerciaux pour les expéditions par voie maritime et aérienne. Au vu de ce succès, le gouvernement a exigé que toutes les transactions commerciales passent par TradeNet<sup>®</sup> dès 1991, avec deux ans d'avance sur le calendrier initial.

TradeNet<sup>®</sup> est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Dans 99 % des cas, l'approbation de la demande d'autorisation est adressée par voie électronique à l'expéditeur par le biais de TradeNet<sup>®</sup> dans un délai de 10 minutes. Le délai de réponse et les coûts liés à la préparation, au dépôt et au traitement des documents commerciaux et d'expédition ont donc considérablement diminué. En adoptant une politique de gestion des risques alimentée par les données que fournissent les opérateurs sur TradeNet<sup>®</sup>, les marchandises considérées comme présentant un faible risque sont dédouanées rapidement et sans encombre, sans attente superflue aux frontières.

TradeNet<sup>®</sup> a bénéficié de mises à jour et d'améliorations régulières visant à simplifier les procédures concernant la documentation commerciale, à s'aligner sur les nouvelles normes internationales et à promouvoir la cohérence et l'uniformité du classement des produits. Lors de la dernière mise à jour, en 2012, des changements ont été mis en place pour aligner TradeNet<sup>®</sup> sur le dernier modèle de données de l'OMD et pour y inclure la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ANASE (NTHA) révisée. À cette occasion, le nombre de lignes tarifaires a augmenté d'environ 15 % afin de prendre en considération les amendements introduits par l'OMD et l'ANASE. Les règles de modification et d'annulation du paiement des autorisations concernant des marchandises exonérées de droits ont également été simplifiées pour contribuer à alléger le fardeau de trésorerie des opérateurs.

TradeXchange<sup>®</sup> a été lancé en 2007 pour servir de plateforme informatique intégrée neutre et sécurisée permettant des échanges d'informations d'entreprise à entreprises (B2B) et d'entreprises à gouvernement (B2G). Cette plateforme rend possible une interconnectivité fluide des systèmes commerciaux et réglementaires de la communauté commerciale et logistique de Singapour, facilitant ainsi le flux des marchandises.

En septembre 2018, la douane de Singapour a lancé la *Networked Trade Platform* (NTP) en vue de relier sur le plan numérique les acteurs de la chaîne de valeur commerciale à Singapour et de leur procurer une connectivité avec leurs homologues à l'étranger. Lors de sa première phase de déploiement, la NTP a endossé les fonctions de TradeXchange (en mettant à disposition un forum pour les services numériques des tiers dans le cadre des transactions B2B) et ce dernier a donc été désactivé.

La NTP dispose de trois domaines d'action principaux, à savoir : la connectivité numérique transfrontalière, les interactions B2G et les services d'information du gouvernement.

La NTP améliore la connectivité numérique transfrontalière grâce à un échange direct entre gouvernements de documents et d'informations réglementaires. Le gouvernement peut ainsi échanger avec ses principaux partenaires commerciaux et des géants économiques afin de favoriser la compétitivité de Singapour. La NTP peut fournir à la douane et aux autres autorités compétentes de Singapour une connectivité numérique avec les organismes de réglementation étrangers pour ce qui est des documents émis par un organisme de réglementation et initialement destinés à être utilisés par un autre. Les opérateurs singapouriens pourront utiliser la NTP pour recevoir des documents réglementaires sous forme numérique de la part d'organismes de réglementation étrangers, ou à l'inverse soumettre ces documents aux organismes de réglementation étrangers. Cela peut rendre le flux de marchandises plus efficace, car les transmissions numériques permettent de réduire les délais inhérents à l'utilisation de documents papier. Qui plus est, les transmissions numériques réduisent le risque de fraude, ainsi que la nécessité de vérifier et valider les documents, étant donné que les destinataires ont l'assurance que les documents sont authentiques, car ils proviennent de la source ou de l'émetteur. Les échanges continus de certificats électroniques d'origine préférentielle (*electronic Preferential Certificate of Origin*, ePCO) et de certificats électroniques de non-manipulation (*electronic Certificate of Non-Manipulation*, eCNM) entre la Chine et Singapour, ainsi que les échanges d'ePCO entre Singapour et d'autres pays de l'ANASE en sont de bons exemples. Singapour travaille également à la mise en place d'un échange de certificats concernant les denrées alimentaires entre l'Agence pour l'alimentation de Singapour et son équivalent australien.

Pour ce qui est des interactions B2G, la douane de Singapour continue de revoir et de refondre le déroulement de la procédure numérique pour rendre les transactions entre les opérateurs singapouriens et les autorités réglementaires de Singapour encore plus simples et efficaces. La valeur marginale de l'éventuelle accélération de l'approbation des autorisations pour passer sous la barre des 10 minutes actuelles en moyenne est probablement négligeable. La douane de Singapour se concentre plutôt sur les procédures liées aux échanges intervenant immédiatement avant ou après les transactions réglementaires avec le gouvernement et qui demeurent effectuées soit sur papier, soit sur plusieurs systèmes informatiques non connectés, et ce, pendant toute la durée du cheminement commercial et logistique. Lorsque le gouvernement est l'une des parties prenantes de la transaction, la NTP profite de cela pour créer des procédures numériques et pour établir des liens afin de permettre aux opérateurs de rassembler les informations et les données plus facilement et plus efficacement, dans le but de remplir leurs obligations réglementaires envers la douane de Singapour ou d'autres autorités compétentes.

Un exemple d'une telle interaction B2G est le programme électronique de garantie bancaire (*electronic Banker's Guarantee Programme*, eBGP). Les banques sont déjà connectées à la NTP pour les opérations de financement du commerce. L'eBGP tire parti de cela pour permettre aux banques de transmettre des données numériques concernant les garanties bancaires directement à la douane, réduisant ainsi le risque que la douane reçoive des garanties bancaires frauduleuses. L'eBGP élimine également la nécessité pour les opérateurs de prévoir deux envois par coursier pour aller chercher et déposer la version papier de la garantie bancaire auprès de la douane. Les délais sont ainsi réduits, et l'efficacité du processus de dépôt de garantie bancaire améliorée.

La douane de Singapour tire parti du rôle d'organisme de réglementation disposant de données fiables du gouvernement afin de proposer un service d'information gouvernemental novateur, unique et pertinent qui réponde à des besoins spécifiques et ancre les échanges commerciaux vers Singapour, depuis Singapour et transitant par Singapour. Le service de traçabilité des conteneurs (*Containerised Track and Trace Service*) en est un exemple. Il s'agit d'une collaboration avec l'Administration générale de la douane chinoise (GACC). Ce service permet aux opérateurs établis à Singapour d'avoir une visibilité sur le statut et la localisation de leurs envois conteneurisés entre deux ports en Chine et à Singapour. Au niveau national, la douane de Singapour regroupe les données douanières et les données concernant le navire fournies par l'autorité portuaire, ainsi que les données du conteneur provenant de l'opérateur du terminal, avant de les partager avec la GACC. Cette dernière suit le même processus.

Pendant ses quatre années de fonctionnement, la NTP a connu une nette augmentation du nombre d'utilisateurs. Environ 200 utilisateurs avaient été transférés depuis TradeXchange et ils sont presque 6 000 aujourd'hui.

## QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE ?

La douane de Singapour va continuer à intensifier ses efforts et à renforcer la connectivité numérique transfrontalière. La NTP, en tant que plateforme appartenant au gouvernement et pilotée par celui-ci, bénéficie d'un positionnement unique pour sous-tendre les objectifs macro-économiques de compétitivité commerciale de Singapour, tout en optimisant la compétitivité de l'écosystème. Si elle dispose des outils appropriés, son caractère gouvernemental et non commercial lui permettra de se positionner dans les contextes G2G, B2G et G2B, et de faciliter et rendre possible la connectivité numérique B2B pour que les opérateurs puissent utiliser la NTP, lorsque cela est nécessaire, pour transmettre ou rechercher des données (par exemple, grâce au service d'information du gouvernement) pour réaliser des transactions B2G et B2B. La NTP accroîtra également ses capacités techniques pour permettre aux opérateurs de faire le lien entre les différents systèmes du secteur privé dans notre écosystème commercial local, qu'il s'agisse d'entreprises, de plateformes ou de blocs commerciaux qui pourraient se former à l'avenir.